

**MARCHÉS PUBLICS**

# Décision 2023-232 : Marché 23044 - Etude de faisabilité : construction d'un bâtiment pour le relais Grand Lac à Ruffieux et le Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne - Attribution

1 DOCUMENT - Publié le 21 décembre 2023



**GRAND LAC**

**DÉCISION**  
N° : 2023-232  
Date de vote : 21 DEC 2023  
Publié le : 21 DEC 2023  
Vote le : 21 DEC 2023

**MARCHÉ PUBLICS**  
Marché n°23044  
Etude de faisabilité : construction d'un bâtiment pour le relais Grand Lac à Ruffieux et le Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne - Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le vœu général des collectivités contractantes, et notamment l'article L. 8211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2023, du 23 mars 2023 et du 21 juin 2023 portant délégation au Comité intercommunal du Président de Grand Lac,
- Vu l'avis en date du 23 juillet 2023 relatif au dossier de consultation et de signature à M. Yves Mader, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le mode de la commande publique.

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure restreinte.

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : ATTRIBUTION**

D'attribuer le marché n°23044, relatif à une procédure d'étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment pour le relais Grand Lac à Ruffieux et le Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne pour une durée maximale de 3 mois, sans renouvellement.

Le marché est attribué avec un montant de 17 014 147.

Le présent marché pour ce marché est le groupement d'entreprises : E. Verbet, D. Lenoir, G. Ballez, H. Ballez et M. Ballez et verbal, au sein duquel est, affilié au M. Ballez, T. Ballez, D. Ballez et M. Ballez.

**ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Maire de la Savoie,
- M. le Préfet,
- Le Maire du groupement d'entreprises.

Cette décision, une fois l'avis donné, sera mise en œuvre de la manière suivante :

- Par le vote du dossier restreint, dans les deux mois suivant son ouverture électronique, par lettre adressée à Grand Lac, à l'adresse gpe@grand-lac.fr pendant deux mois suivant l'ajout.
- Par le vote du dossier restreint, dans les deux mois suivant son ouverture électronique, par l'attribution d'un marché auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place du Grand, 38000 Grenoble.

Aix-les-Bains,  
Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la commande publique  
Yves BERGÈRE



**DEC\_2023-232.PDF**

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 99,8 KO)



**GRAND  
LAC**

**GRAND LAC  
COMMUNAUTÉ D'AGGL  
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2023-1/decision-2023-232-marche-23044-etude-de-faisabilite-construction-dun-batiment-pour-le-relais-grand-lac-a-ruffieux-et-le-syndicat-intercommunal-a-vocation-sociale-de-chautagne-attribution-20326?>